

y est, en effet, indiqué pour le chiffre de 2,292,000 tonnes en 1898 et de 2,139,000 tonnes en 1899, alors que les chiffres exacts sont de 3,164,416 tonnes pour 1898 et 2,919,606 pour 1899.

Il est probable que M. Cor n'a fait figurer dans ses chiffres, en ce qui concerne le Havre, que la navigation de concurrence, alors que les statistiques relatives aux autres ports, et notamment à Marseille, englobent tous les autres éléments de mouvement maritime, y compris le petit cabotage.

DEUX ELECTIONS

L'épicerie anglaise enregistre avec regret l'échec de M. W. H. Lever, l'homme de bien, jouissant de l'estime du commerce, en général; le fondateur du village de Port-Sunlight.

M. Lever s'était porté comme candidat libéral pour la section de Wirral, dans le comté de Cheshire. Toutefois, il est bon de remarquer que le candidat conservateur qui avait battu son adversaire libéral, en 1895, de plus de 2,500 voix, n'est passé cette fois qu'avec une majorité de 1,000 voix; ce qui, dans une certaine mesure, peut consoler M. Lever de sa défaite.

En revanche, l'épicerie Ecossoise jubile de la défaite de M. William Maxwell, le candidat libéral pour la section de Tradeston, à Glasgow. Il est vrai que tout le commerce, comme un seul homme a mené contre lui une campagne acharnée, et avec juste raison:

M. W. Maxwell étant le président de la Société coopérative Ecossoise de gros, c'est-à-dire le grand chef de toutes les coopératives d'Ecosse. Le candidat sortant, le conservateur M. A. Cameron Corbett qui n'avait été élu, en 1895, que par 805 voix de majorité, sur le candidat libéral, passe cette fois avec une majorité double, ayant obtenu 1,604 voix de plus que le coopérateur.

Cette dernière élection prouve que, lorsque les commerçants savent faire taire leurs querelles intestines, pour faire face à l'ennemi; ils font toujours pencher la balance du bon côté.

Et il en sera souvent de la sorte quand on aura la sagesse de laisser la politique au vestiaire, pour porter son attention sur ses poches.—
L'Épicerie Française.

LES ELECTIONS PROVINCIALES

Comme nous le faisons prévoir dans notre dernier numéro, le Parlement provincial a été dissous et le 7 du mois prochain les électeurs devront faire un choix de nouveaux députés pour l'assemblée législative.

Ces élections auront lieu exactement un mois, jour pour jour, après les élections à la chambre des communes du Parlement fédéral.

De même que nous avons félicité le gouvernement fédéral d'avoir rapproché autant que la loi le permet la date des élections de celle de la dissolution, de même aussi nous féliciterons le gouvernement provincial pour ne pas prolonger plus qu'il n'est nécessaire la période électorale dans Québec.

Une période électorale est toujours défavorable aux affaires, mais néanmoins il est impossible d'éviter qu'elle se représente périodiquement.

Nous croyons qu'au point de vue du commerce, il vaut mieux que les élections provinciales aient été fixées à une date rapprochée des élections fédérales.

Il y aura moins d'excitation ainsi et, par conséquent, le calme si nécessaire aux affaires sera moins absent des esprits.

La saison d'hiver s'annonce franchement, cette année; elle est pleine de promesses pour le commerce et une fois débarrassée de l'agitation politique, compagne inséparable des élections, les marchands pourront espérer faire une récolte abondante par la vente des marchandises d'hiver et des articles spéciaux aux fêtes de Noël et du jour de l'An.

Les marchands, nous l'avons dit maintes fois, ne doivent nullement se désintéresser des élections; ils ont un devoir à remplir envers eux-mêmes et envers la province, celui d'aider, de favoriser et de mener à la victoire les candidats les plus qualifiés pour représenter dignement au Parlement les intérêts du commerce.

Il y a, pour les marchands, plusieurs plaies à guérir, la plaie des magasins à départements entr'autres. On sait que les grands bazars sont une ruine et pour le détailléur des villes et pour le marchand des campagnes.

Les marchands des campagnes commencent à reconnaître le tort que leur causent déjà le service des envois par la malle institué maintenant dans ces grands magasins à départements et qui ne pourra que se perfectionner et se développer avec le temps.

Il serait nécessaire de frapper d'une taxe, comme on le fait en certains pays, chacun des départements de ces grands bazars. Cette taxe aurait tout au moins pour effet, de gêner la création de nouvelles maisons de ce genre.

Nous ne nous étendons pas davantage sur ce point que nous avons traité tout au long dans le cours de ce journal à différentes reprises.

On attend depuis longtemps une loi de faillites du Parlement fédéral. Cette loi toujours attendue et toujours différée viendra sûrement, mais quand?

En attendant la Législature Provinciale doit mettre fin à des abus qui ne se reproduisent que trop souvent grâce à des lois incomplètes et même boiteuses.

Nous avons cité à différentes époques maints exemples desquels il ressortait que les créanciers des faillis étaient complètement dépouillés. L'actif passait en entier aux mains de certains privilégiés ou en frais judiciaires et autres.

Dernièrement—la chose s'est faite légalement—un stock de failli s'élevant à un montant considérable était mis en vente hâtivement, sans publicité suffisante, et ne produisait à la vente qu'une somme dérisoire en égard aux marchandises et aux prix alors courants du marché.

Une loi relative à la vente et aux consignations des produits agricoles et de la laiterie est nécessaire; de récents événements l'ont démontré. Le procès d'entrepôts de marchandises provisoires actuellement en cours d'assises pour conspiration est une preuve que les honnêtes gens ne sont pas suffisamment protégés par les coquins, Malgré la condamnation qui les attend s'ils sont reconnus coupables, il n'en existera pas moins une perte de \$200,000 pour les créanciers des accusés.

Nous pourrions continuer longtemps encore sur la nécessité de remanier les lois qui affectent le commerce, mais nos lecteurs en savent suffisamment pour reconnaître combien il est nécessaire pour eux d'être représentés au Parlement de Québec par des hommes d'affaires entièrement dévoués aux intérêts commerciaux de la province.

Un homme d'affaires n'ignore pas que la province a besoin pour ses progrès de marcher résolument dans la voie de la colonisation des immenses étendues de terres incultes qui forment le domaine de notre province.

Nous conseillons à nos lecteurs de ne voter pour et de n'aider que